

R.O.B. BUDGET 2022

VILLE DE THIONVILLE

22 novembre 2021

I – <u>Le contexte économique et financier</u>
A – La reprise de l'économie mondiale après l'effondrement lié à la pandémie de COVID-19
B – L'économie française retrouve progressivement son niveau antérieurp. 6
C – Les principales mesures du projet de loi de finances pour 2022
II – <u>Le bilan et la situation comptable au terme de l'exercice 2021</u>
A – Le Budget de la Villep. 1
B – Les Budgets annexesp. 2
III – L'évolution des ressources humainesp. 2
IV- <u>Perspectives et réalisations pour l'exercice 2022</u>
A – Le Budget de la Villep. 3.

B – Les Budgets Annexesp. 44

I – Le contexte économique et financier

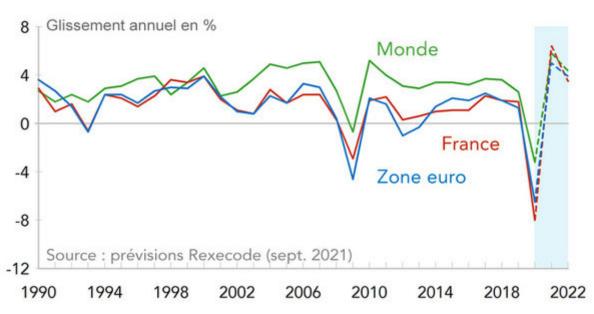
A – La reprise de l'économie mondiale après l'effondrement lié à la pandémie de COVID-19 en 2020

En raison de la pandémie et du premier confinement, l'économie mondiale s'est effondrée en 2020.

La reprise de l'économie mondiale de 2021 se confirme au mois d'octobre, malgré une résurgence de la pandémie.

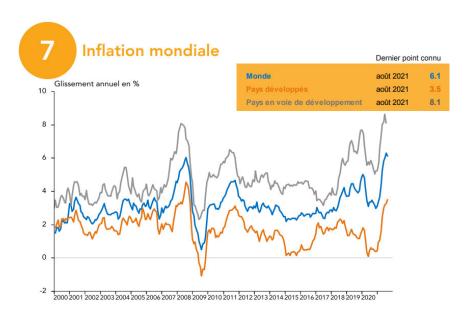
Ouverte en Chine, puis aux Etats-Unis et enfin en zone euro, la phase de vif rebond ou plutôt de rattrapage de l'activité perdue au cœur de la crise sanitaire, s'achève dans le même ordre. La plupart des économies devraient rejoindre, d'ici fin 2022, leurs rythmes tendanciels de croissance précovid.

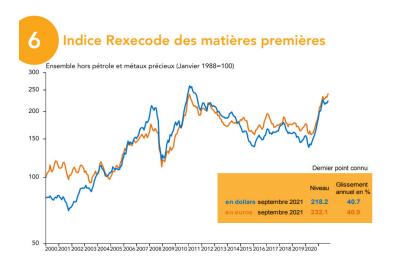
Croissance du PIB en volume



La phase de vif rebond qui s'achève n'a cependant permis qu'un rattrapage partiel et inégal de l'activité perdue en raison du choc du Covid. Les lignes de fractures ouvertes par la Covid19 semblent plus persistantes. Le Fonds monétaire international (FMI) table sur une croissance mondiale de 5,9 % en 2021, puis de 4,9 % en 2022.

La révision à la baisse pour 2022 résulte d'une dégradation de la situation dans les pays à bas revenus, en raison de la diffusion du variant Delta du Covid-19. En outre, les ruptures d'approvisionnement dans les économies avancées rendent la reprise plus difficile. Les prévisions de croissance ne sont revues à la hausse que dans les pays exportateurs de matières premières, qui bénéficient de la progression des cours. Le rythme de la reprise mondiale inquiète ainsi moins le FMI que les écarts qui se creusent entre les pays. En 2024, le produit intérieur brut (PIB) des économies avancées dépassera de 0,9 % le niveau d'avant-pandémie, alors qu'il sera inférieur de 5,5 % dans le groupe des pays émergents (hors la Chine). Cette divergence s'explique par des campagnes de vaccination à double vitesse : 60 % des habitants des pays riches sont vaccinés, contre seulement 5 % dans les pays pauvres, ce qui retarde leur dé-confinement et leur reprise. Les risques d'inflation, notamment sous l'effet du prix des matières premières, sont orientés à la hausse.



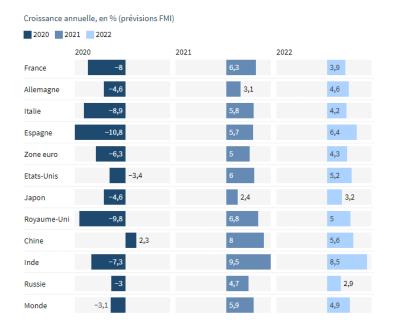


En effet, les goulets d'étranglement logistiques ont désynchronisé les chaînes d'approvisionnement mondiales, entraînant des blocages dans les ports, des pénuries pour certains matériaux comme les semi-conducteurs, et une hausse des coûts d'exportation.

Aux Etats-Unis notamment, les industriels peinent à augmenter leur cadence de production. Le FMI a en conséquence abaissé la prévision de croissance 2021 de la première économie du monde à 6 %, contre 7 % en juillet.

A l'inverse, le Fonds a révisé en hausse sa prévision de croissance 2021 pour la zone euro. Mais les disparités sont grandes avec une hausse de son estimation de croissance pour la France qui a accéléré la vaccination de sa population et une baisse pour celle de l'Allemagne qui pâtit de la pénurie des semi-conducteurs.

La Chine, deuxième puissance économique du monde, d'où est partie la pandémie fin 2019, va continuer de tirer la croissance mondiale (+8 %) aux côtés des Etats-Unis et de l'Inde. Pour les régions Amérique Latine et Caraïbes durement touchées par la pandémie, les prévisions s'améliorent doucement après la sévère récession enregistrée en 2020 (-7 %).



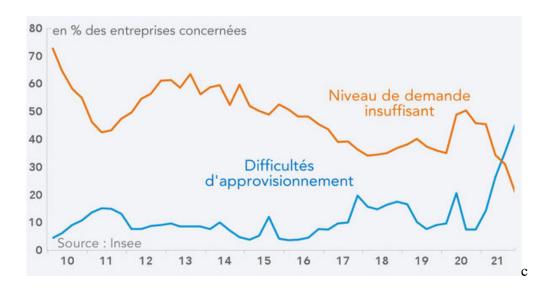
Pour le FMI, la priorité reste ainsi le contrôle de l'épidémie et l'accès aux vaccins pour chaque pays, au risque de voir le PIB mondial se réduire de 5 300 milliards de dollars au total au cours des cinq prochaines années comparé aux prévisions actuelles.

B – L'économie française retrouve progressivement son niveau antérieur

L'économie française connait, comme l'économie mondiale, une période de rebond marqué, qui a permis de gommer une bonne partie de l'écart qui s'était créé avec le niveau d'activité antérieur à la crise sanitaire.

Cet écart pourrait être comblé d'ici la fin 2021 ou au début de 2022. Le rebond d'activité a cependant probablement culminé au cours du troisième trimestre et la vitesse instantanée de l'économie semble déjà avoir atteint un pic. Les indices de climat des affaires restent à des niveaux élevés, mais ils ont passé un point haut dans la plupart des secteurs. Un ralentissement du rythme de la croissance est ainsi amorcé, et se rapprocherait de son rythme antérieur à la pandémie, autour de 1 % l'an, au cours du second semestre 2022.

L'ampleur du ralentissement est conditionnée à la fois par les contraintes qui s'exercent sur l'économie et par l'évolution des comportements de dépenses des entreprises comme des ménages. Ces contraintes tiennent à des difficultés d'approvisionnement, qui concernent 45 % des entreprises industrielles, alors que le niveau des entreprises contraintes par un niveau de demande insuffisante est en baisse.



Ces problèmes d'approvisionnement se doublent de difficultés de recrutement. Présentes déjà avant la crise liée à la pandémie, elles semblent relever d'un problème structurel entre l'offre et la demande, alors même que le taux de chômage reste relativement élevé à hauteur de 8 % de la population active.

Le revenu disponible brut annuel des ménages sera quant à lui en 2021, 4 % au-dessus de 2019, en dépit de la quasi-stagnation des revenus salariaux reçus par les ménages. Elle résulte notamment de la forte progression des prestations sociales, notamment associées au chômage partiel et par le recul des impôts directs.

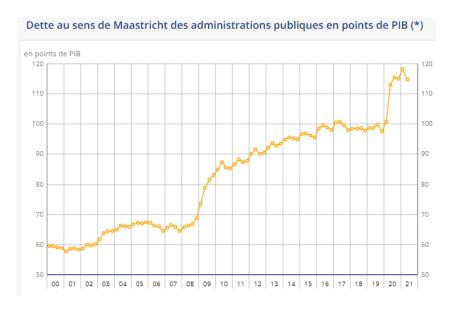
Les chocs de prix observés sur les produits énergétiques exercent un prélèvement sur le pouvoir d'achat des ménages à hauteur de 0,44 point de revenu réel en 2021.

Si les ménages et les entreprises ont globalement pu passer la crise à ce jour, ce sont les pouvoirs publics qui ont vu le déficit exploser en mettant en œuvre un ensemble de mesures d'urgence à l'économie, tout en faisant face à un surcroît exceptionnel de dépenses dans le domaine sanitaire et à la baisse de recettes publiques liées à la moindre activité. Les dépenses de soutien d'urgence ont pesé sur le déficit public à hauteur de 70 milliards d'euros en 2020, et ne devraient pas beaucoup diminuer en 2021 du fait de la persistance de la situation sanitaire et du coût du plan de vaccination. Les dépenses seraient en revanche ramenées à 8 milliards d'euros en 2022.

Le ratio de dépenses publiques, c'est-à-dire le rapport du total des dépenses publiques au PIB, qui était déjà le plus élevé d'Europe avant-crise, est passé de 53,8 points en 2019 à 60,8 points en 2020. Ce ratio baisserait cependant à 59,9 points en 2021, puis à 55,6 points en 2022.

Après un creusement de déficit à 9,1 % du PIB en 2020, le gouvernement anticipe un maintien du déficit à un niveau élevé en 2021 (8,4 % du PIB) en raison de la poursuite des mesures d'urgence et de la montée en charge du plan de relance. Le solde public reviendrait à 4,7 %-4,8 % du PIB en 2022, sous l'effet du rebond de l'activité et de l'extinction des mesures d'urgence.

La dette publique, quant à elle s'est établie à 97,5 % du PIB en 2019 et se stabiliserait autour de 115 points de PIB à moyen-terme (2024-2027).

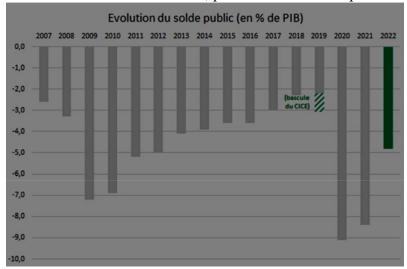


Le taux de chômage devrait quant à lui nettement baisser à 7,6 % à fin 2021. C'est près d'un point de moins que deux ans plus tôt, avant la crise sanitaire, où il pointé autour de 8,5 %. L'INSEE s'attend en effet à une forte hausse de la population active et à des créations d'emplois sur les six derniers mois de 2021.

C. Les principales mesures du projet de loi de finances pour 2022

Le projet de loi de finances pour 2022 est placé sous le signe d'une forte reprise économique avec pour objectif le rétablissement progressif des finances publiques. En effet, la situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022, après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

La prévision de croissance 2022 à hauteur de 4 % devrait rester soutenue, permettant au déficit public de diminuer à 4,8 % du PIB.



Le projet de budget 2022 poursuit la mise en œuvre du « Plan de relance » avec notamment le renforcement de mesures en matière d'emploi par le biais de dispositifs de formation aux métiers d'avenir et en accentuant le soutien de l'Etat à Pôle Emploi.

Il poursuit et accélère la transition écologique. Le dispositif de rénovation énergétique des logements, MaPrimRénov', est prolongé en 2022 pour un coût de 2 milliards d'euros. Le soutien au secteur ferroviaire et au fret est maintenu. Le développement des énergies renouvelables est accompagné.

Le PLF 2022 contient aussi les mesures fiscales du plan en faveur des travailleurs indépendants et plusieurs dispositifs à destination des jeunes sont prolongés (financement de la revalorisation des bourses sur critères sociaux, reconduction du dispositif Pass'Sport pour 2022 ...).

En matière sociale, la recentralisation du financement du RSA sera expérimentée pour les départements les plus en difficulté financière qui seraient volontaires, avec le souhait du département de la Seine-Saint-Denis de participer à cette expérimentation. En matière de handicap, une

réforme du calcul de l'allocation aux adultes handicapés entrera en vigueur en 2022 pour soutenir les bénéficiaires vivant en couple aux revenus modestes.

Les baisses d'impôts des particuliers et des entreprises, décidées avant la crise sanitaire, sont maintenues. La taxe d'habitation des 20 % des ménages les plus aisés sera réduite à hauteur de 65 % de la taxe, et sera totalement supprimée pour tous les contribuables en 2023. Le taux normal de l'impôt sur les sociétés passera à 25 % pour toutes les entreprises en 2022. Il s'agit de la dernière étape de la réforme engagée en 2018, dans le but d'améliorer leur compétitivité.

Un nouveau programme budgétaire « amortissement de la dette de l'Etat liée au COVID-19 estimée à 165 milliards d'euros, est créé dans le PLF. Il est doté pour 2022 de 1,9 milliard d'euros.

Enfin le PLF prévoit d'habiliter le gouvernement à légiférer par ordonnance pour réformer la justice financière et la responsabilité des gestionnaires publics. L'objectif de la réforme est de créer un nouveau régime unifié de responsabilité financière des gestionnaires publics caractérisé par l'existence de deux régimes distincts, celui des ordonnateurs d'une part, et celui des comptables publics d'autre part.

Le PLF 2022 s'inscrit dans l'effort de maîtrise des finances publiques engagé précédemment, en maintenant une stabilité des effectifs au global, afin de permettre le renforcement des moyens des ministères régaliens, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, qui eux augmenteront en 2022.

L'impact sur les collectivités territoriales est en revanche peu important, après quelques années de bouleversement.

• Stabilité des dotations

Le gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales. Les concours financiers de l'Etat sont même en progression de 525 millions d'euros par rapport à 2021, grâce au dynamisme de recettes fiscales nationales après la suppression de la taxe d'habitation (versement d'une fraction de Tva aux départements et intercommunalités à la place de la TFPB) et la baisse des impôts de production (création d'un prélèvement sur recettes en compensation des pertes de TFPB et de cotisation foncière des entreprises au bloc communal).

Dans le détail, la DGF (dotation globale de fonctionnement) sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros. Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 95 millions d'euros, mais aussi des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 millions d'euros, et des territoires ultra-marins. Afin de permettre ce redéploiement de crédits, le mécanisme d'écrêtement sera reconduit en 2022.

La Ville de Thionville bénéficie d'environ 1,7 million d'euros pour la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation. Si elle se situe en limite du seuil des bénéficiaires et risque un jour de perdre ses dotations au vu de l'évolution sociologique de son territoire, une diminution du potentiel financier de la ville a été constatée en 2021.

• Réforme des indicateurs financiers

Le gouvernement a décidé d'intégrer une réforme à minima des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation. Il propose d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal (les droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes, la taxe locale sur la publicité extérieure) et de simplifier le calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités.

• Soutien à l'investissement et impact du plan de relance pour les collectivités

Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront d'une hausse exceptionnelle de 350 millions d'euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), notamment pour financer les contrats de relance et de transition écologique. La répartition restera cependant entre les mains du Préfet et les élus locaux n'auront pas le choix de sa répartition. En parallèle, environ 500 millions d'euros de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance.

D'autres mesures devraient être ajoutées comme le plan d'investissement d'une trentaine de milliards sur 5 ans annoncé par le président de la République pour « bâtir la France de 2030 ».

• La minoration des allocations compensatrices supportée par les régions

Le Projet de Loi de finances pour 2022 (PLF2022) ne consommera que 50 millions d'euros au titre des variables d'ajustement comme en 2021, mais en très nette diminution par rapport aux années précédentes (120 millions en 2020 et 293 millions en 2018). Le bloc communal et départemental sera épargné, les régions supportant intégralement cette charge en 2022. Le gouvernement justifie ce choix par le tonus de la TVA revenant aux régions en remplacement de la DGF.

• La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme du financement des collectivités territoriales :

Il est confirmé que les 20 % des ménages les plus aisés verront leur taxe d'habitation diminuer de 65 % en 2022. En 2023 la taxe d'habitation sur la résidence principale sera supprimée pour tous les ménages.



• Les autres mesures :

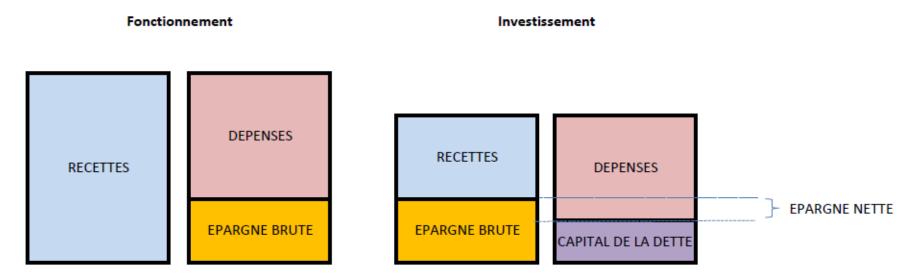
Afin de permettre la relance de construction de logements sociaux, il est proposé le remboursement aux collectivités des exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) lors de la construction d'habitations à loyer modéré (H.L.M.). En effet avec la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités ne sont pas incitées à favoriser de nouveaux projets, faute de retombées fiscales.

II - La situation comptable estimée au terme de l'exercice 2021

A – Le Budget de la Ville

1. L'épargne nette positive, préalable indispensable au retour de l'investissement

L'épargne nette est la pierre angulaire du maintien d'un niveau d'investissement minimum. Elle correspond à l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (épargne brute), après avoir assuré le remboursement du capital des emprunts.



La bonne tenue de l'épargne nette est ainsi directement liée au remboursement du capital de la dette, qui ne doit pas être trop important, et à celle de l'épargne brute, c'est-à-dire d'un différentiel positif entre recettes et dépenses de fonctionnement.

L'épargne nette de la Ville de Thionville, positive depuis 2016 s'est contractée en 2020, en raison de la période de confinement et de la crise sanitaire. En 2021, l'épargne nette de la Ville de Thionville restera fragile, avant de se redresser progressivement à compter de 2022.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes de gestion	66 797 437 €	66 166 197 €	63 575 855 €	56 248 935 €	53 424 389 €
Dépenses de gestion	57 025 776 €	56 378 223 €	53 776 131 €	46 996 073 €	45 647 747 €
Taux dépenses/recettes	85%	85%	85%	84 %	85 %
Epargne de gestion	9 771 661 €	9 787 975 €	9 799 724 €	9 252 862 €	7 776 642 €
Charges financières et exceptionnelles	1 801 450 €	1 566 635 €	1 376 902 €	1 294 526 €	1 488 160 €
Résultat exceptionnel hors cessions	189 987 €	539 944 €	389 813 €	281 244 €	515 849 €
Travaux en régie	803 967 €	543 128 €	447 632 €	360 415 €	413 459 €
Epargne brute	8 964 165 €	9 304 410 €	9 260 268 €	8 599 994 €	7 217 791 €
Amortissement du capital (dette)	7 733 310 €	7 467 696 €	7 129 310 €	7 259 992 €	7 185 204 €
Epargne nette	1 230 855 €	1 836 714 €	2 130 958 €	1 340 002 €	32 587 €

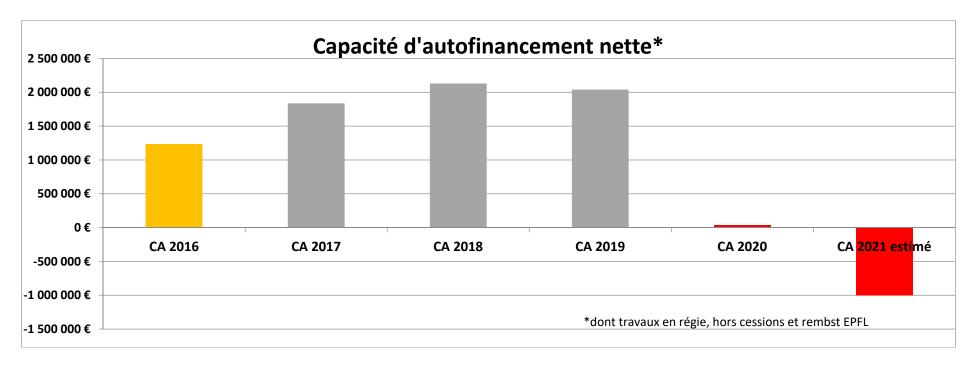
Le solde dégagé en fonctionnement a fortement diminué en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire avec une baisse des recettes de gestion de la Ville plus marquée (-5,02 %) que la baisse des dépenses réelles de fonctionnement (-2,87 %).

Entre 2016 et 2017, les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement ont eu tendance à diminuer de manière similaire sous l'effet des transferts de compétence. En 2019 notamment, une forte baisse est constatée suite aux transferts de la compétence petite enfance, santé et de l'équipement du Centre de Loisirs Nautiques.

Ces transferts ont impacté d'une part en recettes, l'attribution de compensation et la refacturation au C.C.A.S. de la masse salariale de la Petite enfance, et d'autre part en dépenses la masse salariale.

Le transfert de la compétence « Eau » et la mutualisation du service commun des Ressources Humaines ont également impacté l'exercice 2020. En outre, la crise sanitaire est venue diminuer de manière importante l'épargne nette de la Ville de Thionville avec de nouvelles dépenses qui sont apparues (dotation en masque pour la population et les agents de la Ville, gel hydro-alcoolique, nettoyage complémentaire, participation au chèque « Rebond d'achat »....) et certaines recettes qui se sont effondrées (recettes de stationnement, recettes tarifaires....).

Pour 2021, l'impact de la crise continuera à se faire sentir, malgré une reprise progressive des recettes sur le dernier trimestre 2021. L'épargne nette passera ainsi en territoire négatif, avant de se redresser progressivement jusqu'en 2026 sous l'effet d'une action volontariste à mener sur nos dépenses de fonctionnement. A noter le désendettement amorcé en 2015 jusqu'en 2019 ayant permis la réduction des annuités de la dette (intérêts et capital) à payer chaque année. En 2021, un emprunt COVID de 1,4 million d'euros avait cependant été contracté. Il sera remboursé à la fin de mandat.



La réduction des dépenses de fonctionnement jusqu'en 2019 a été permise par les efforts de rationalisation demandés aux services. Les charges à caractère général ont ainsi diminué de plus de 10 % en 5 ans.

La masse salariale a quant à elle aussi été contenue ces dernières années, malgré les augmentations générées par le Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.), la hausse des cotisations ainsi que celle du point d'indice.

En 2020, ces postes de dépenses ont eu tendance à augmenter hors transfert de compétence, sous l'effet de la crise sanitaire (prime COVID, achat de masques et de produits virucides).

Les charges d'intérêts continuent quant à elles de diminuer grâce aux taux particulièrement favorables depuis 6 ans et au désendettement réalisé (-51 % entre 2014 et 2020).

Les recettes qui avaient diminué jusqu'en 2019 suite aux compétences transférées (attribution de compensation, recettes tarifaires et recettes liées aux refacturations des charges de personnel des services mutualisés), ont fortement baissé en 2020 et notamment les produits des services et du domaine. Cette évolution résulte à la fois du transfert de la compétence Eau à la C.A.P.F.T., et à la fois à la crise sanitaire. Les recettes liées au stationnement payant, à la restauration scolaire et au périscolaire, les redevances d'occupation du domaine public, aux locations ou encore la billetterie des équipements culturels ont ainsi été très impactés.

Ces recettes resteront à des niveaux globalement bas en 2021, même si un mouvement de reprise semble avoir lieu fin 2021.

Les cessions ont diminué à compter de 2019 par rapport aux années 2017 et 2018 pour atteindre un montant quasi nul en 2021.

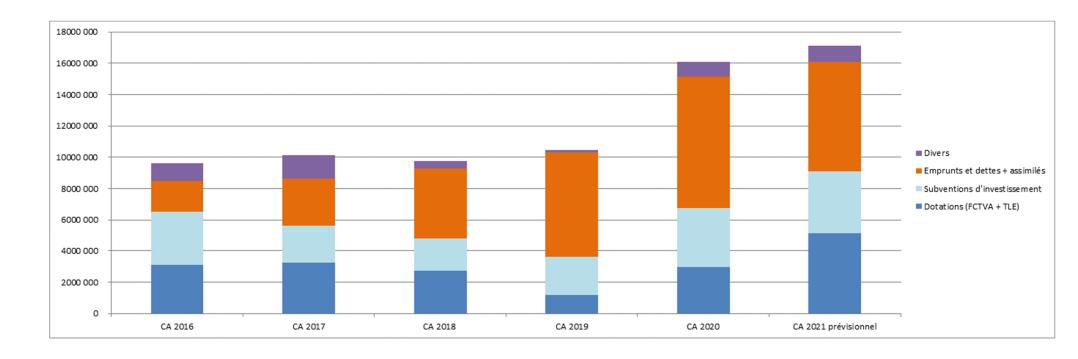
Elles avaient permis ces dernières années le désendettement de la Ville de Thionville.

Certaines cessions n'ayant pu se réaliser en 2021, le niveau progressera à nouveau les années suivantes, pour finalement s'établir à une moyenne de 1,3 million d'euros par an.

Le niveau d'investissement avait été réduit entre 2016 et 2018 afin d'assainir les finances de la Ville à environ 12 M€, soit le niveau moyen des investissements réalisés par les villes de même strate. Avec le lancement de nouveaux projets structurants pour la Ville, le niveau d'investissement 2019-2020 a atteint 16M€, et devrait se poursuivre à des niveaux importants afin de poursuivre le développement de la Ville. Le taux de financement par des partenaires extérieurs pour ces nouveaux projets est très important, et a atteint par exemple 71 % du coût global de l'opération de la passerelle de l'Europe, Place Saint-Maximin, Place Simone-Veil et Quai Crauser.

En 2020, la Ville de Thionville s'est ré-endettée à hauteur des coûts induits par la crise sanitaire, soit 1,4 million d'euros afin de faire face à ce contexte particulier, la volonté politique étant de ne pas impacter le niveau d'investissement souhaité par la Ville. En 2021, le désendettement se fera à hauteur de 400 000,00 € environ afin de permettre notamment le remboursement du prêt COVID.

A noter, le double versement de FCTVA qui devrait avoir lieu en 2021, du fait du rattrapage dû au retard pris en 2019 dans le traitement de ce reversement.



2. La réalisation des orientations du mandat précédent

Le budget de l'année 2021 s'est inscrit d'une part dans la poursuite de la trajectoire mise en place lors du mandat précédent, et d'autre part dans l'appréhension des politiques d'investissement à mener jusqu'en 2026. Il a ainsi été construit autour de quatre axes prioritaires :

1) Un objectif financier : un effort de stabilité des finances de la Ville dans un contexte économique compliqué

Après les efforts importants entrepris sur le précédent mandat tant en terme de dépenses de fonctionnement que d'investissement (mutualisation des équipements, groupements de commandes ...), la ville a pu retrouver une épargne nette positive.

Ces axes d'efforts se sont stabilisés en 2019 à la fois sur les dépenses à caractère général et la masse salariale, malgré certaines contraintes inflationnistes.

En 2020, la Ville de Thionville a vu sa capacité d'autofinancement fortement réduite avec l'augmentation des dépenses engagées pour faire face à la crise sanitaire et à la forte baisse des recettes de fonctionnement (recettes de stationnement, recettes tarifaires ...). Cette dynamique se poursuivra en 2021, les recettes de fonctionnement restant à un niveau très faible, avec en particulier la fermeture des établissements culturels tout au long du premier semestre.

Les efforts réalisés par la Ville les années précédentes devront en conséquence être poursuivis les prochaines années afin de retrouver progressivement une capacité d'autofinancement nette positive par une nouvelle baisse de nos dépenses de fonctionnement.

En outre, la Ville de Thionville a connu une baisse de sa dette de plus de 14,2 M€ entre 2014 et 2019 (-18 %), permettant de diminuer le capital restant dû de 79,2 M€ fin 2014, à moins de 65 M€ fin 2019 comme annoncé au début du mandat précédent.

En 2020, la dette est repassée au-dessus de ce seuil afin de financer le déficit lié au COVID 19.

Un léger désendettement sera repris à compter de 2021, pour entre autre rembourser la dette COVID, il sera poursuivi tout au long du mandat en cours.

La capacité de désendettement inférieure à 8 ans en 2019 a augmenté en 2020 sous l'effet de la contraction de l'emprunt COVID et de la diminution de notre capacité d'autofinancement brute. Elle devrait aussi se dégrader en 2021 avec la diminution des marges de manœuvre dégagées en fonctionnement, avant de retrouver une trajectoire normale ces prochaines années.

2) Un objectif politique : un programme d'investissement pour construire le Thionville de demain

Dans le respect du Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville, les budgets se sont attachés sur le mandat précédent à répondre à l'évolution des besoins des usagers en améliorant la qualité des services, leur accessibilité et le cadre de vie de Thionville.

• La transformation urbaine de Thionville, au cœur de la transition écologique

L'aménagement du territoire s'est confirmé en 2021 afin d'inscrire pleinement la Ville de Thionville dans sa configuration du XXIème siècle.

En 2021, s'est poursuivi l'aménagement de la place Sainte-Anne et la rénovation du haut du quartier de la Côte des Roses dans le cadre de l'ANRU II. L'objectif de ce nouveau programme de renouvellement urbain est d'ouvrir le quartier sur lui-même et son environnement en mettant en valeur les espaces publics. La Ville soutient également dans ce cadre le projet de création d'un hôtel hospitalier de 20 chambres et 30 studios meublés pour les patients, les familles et les soignants.

Dans le cadre des travaux envisagés pour la ZAC Rive Gauche, la Ville de Thionville a poursuivi en 2021 en lien avec le concessionnaire, les études notamment de dépollution du site.

De même, les premiers travaux et les études nécessaires sont poursuivis pour le démarrage du projet d'urbanisation de la rive Droite.

Ces différents projets sont fortement subventionnés par les partenaires financiers de la Ville (F.E.D.E.R., Conseil Départemental, Région, C.A.F. et Etat).

Dans le cadre de l'aménagement urbain, les travaux de la passerelle de l'Europe au-dessus de la Moselle se sont poursuivis en 2021 afin de faciliter la circulation entre le cœur de Ville et le quartier gare.

Cela permettra à la Ville d'être reliée fin 2021, début 2022 à ce nouveau futur quartier, réunissant d'un point de vue urbanistique les rives et le cœur de ville. Pour ce faire, des travaux ont également eu lieu afin de végétaliser le Quai Crauser, créer la place Simone Veil, faire une reprise de la place Saint Maximin et de la rue de la Poterne.

Comme les années précédentes, la modernisation de l'éclairage public a été poursuivie afin d'optimiser les consommations énergétiques (rue Castelnau et Liégard, Boucle Val Marie, Cours de Rome, Rue du Pinson ou encore la descente Klopp en 2021).

Dans le cadre du Plan lumière, ont été traités le giratoire rue des Pyramides et Bastion République.

Peu de cessions ont été réalisées en 2021, contrairement aux autres années. Un rattrapage se fera en 2022.

• Cœur de Ville

La Ville de Thionville a lancé des opérations de redynamisation du centre au cours de l'année 2020.

Début 2021 a été réalisée la végétalisation du pignon et des façades rue du Vieux Collège.

Suite au recrutement en 2020 d'un manager de centre-ville, a été créé l'Office du Commerce, de l'Artisanat et de l'entreprenariat qui s'est installé en cœur de Ville en janvier 2021.

Concernant l'habitat, l'immobilier commercial et le stationnement, différentes études se sont poursuivies en partenariat avec l'EPARECA (îlot Schmitt), l'AGURAM et l'IUT (enquêtes).

• L'adaptation de la Ville à ses usagers

Les investissements consacrés aux réparations de voirie et à la modernisation de l'éclairage public ont été renforcés à partir de 2019.

Le chantier de la requalification (enfouissement des réseaux, refonte des trottoirs et modernisation des éclairages publics avec des ampoules LED) du Cours de Rome a été lancé 2021 et représente un chantier majeur pour ce quartier en déshérence en matière d'aménagement.

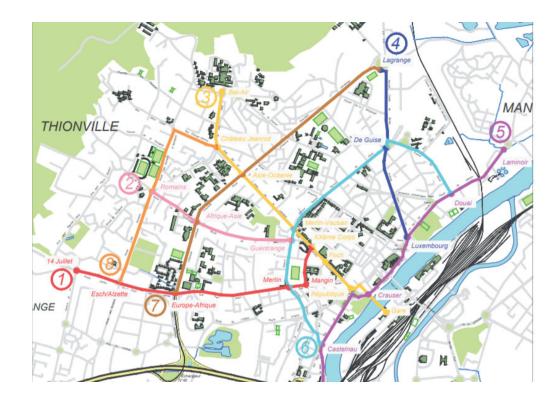
La réfection globale de la rue du Pinson et rue de la Gendarmerie s'est achevée en 2021 tout comme la restauration du mur du cimetière de Volkrange.

A autrement été lancée la réfection des allées du Square Jean Marie Pelt, la réfection de la voirie rue Castelnau et rue du Crève-Cœur ainsi que la rénovation des rues de Meilbourg à Garche.

Des travaux ont également eu lieu à l'ancien camping des travailleurs afin d'organiser l'accueil de camping-cars lors de grandes manifestations, et le parking Vieille Porte a été restauré.

L'aménagement du belvédère du Crève-Cœur s'est achevé en 2021 afin de redonner à la population cet écrin de la ville et a été créé dans un souci écologique un parcours de l'eau au niveau du parc du château de Volkrange. Les bassins piscicoles vont ainsi être dotés d'un chenal d'écoulement et un cheminement piéton existera afin de permettre aux promeneurs de mieux observer les poissons et la vie de ces bassins. Ces travaux se finaliseront au printemps 2022.

Le plan vélo a quant à lui été poursuivi en 2021 avec notamment la réfection de la piste cyclable de la rue Castelnau. Cette rénovation s'inscrit dans le plan de rénovation de 8 pistes cyclables existantes en optimisant le marquage au sol et la signalisation verticale. Les travaux entrepris ont pour objectif d'améliorer le fléchage, la signalisation des carrefours avec l'installation de feux si nécessaire.



• La prolongation de la politique de mise à niveau des équipements scolaires et des équipements publics

La Ville de Thionville entend également poursuivre son action en faveur de l'accueil des enfants thionvillois en matière scolaire et périscolaire. Concernant le monde scolaire, c'est essentiellement la restructuration de l'école de Guentrange à hauteur de 2,5 M€, qui mobilise les crédits d'investissements, permettant ainsi d'assurer une meilleure fonctionnalité du bâtiment et de plus grandes performances énergétiques.

La Ville profite en outre chaque année des vacances estivales pour mener des travaux d'ampleur dans les écoles :

- Création de deux classes : une à Volkrange dans l'ancienne bibliothèque et une autre à Elange ;
- La Ville lancera également en 2021 une étude portant sur la végétalisation des cours d'école. Ce projet d'îlots de verdure dans les écoles devrait mobiliser le conseil municipal des jeunes et le comité de transition écologique.

La mise à niveau des aires de jeux dans les écoles se poursuit en parallèle.

La municipalité continue également l'investissement annuel de 30 000,00 € pour généraliser l'équipement des écoles en matériels numériques (Tableaux Blancs Interactifs et classes mobiles).

Enfin, dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et afin de rendre les bâtiments publics accessibles à toutes personnes handicapées, a été poursuivi le programme AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) et la mise en conformité PMR notamment au sein de l'école Saint-Pierre, la maternelle Jacques-Prévert, l'école de Garche, celle d'Oeutrange et la maternelle Petite Lor par de menus travaux (pose de mains courantes, sanitaires adaptés, interphones, encastrement des tapis au sol ...).

Du point de vue bâtiment institutionnel, l'hôtel de ville a vu se poursuivre les études débutées en 2020 afin de permettre, à compter de 2022, le remplacement de menuiseries qui se feront au fur et à mesure des 3 prochaines années, afin d'assurer un objectif d'isolation thermique de l'ensemble des bâtiments.

• Une attention particulière à l'égard du monde sportif et associatif

C'est dans le domaine de l'aménagement des conditions d'exercice des clubs et des associations que la ville s'est tournée en 2021.

Dans le domaine sportif, c'est notamment le gymnase municipal et la salle Jean Burger qui représentent toujours le plus gros investissement :
Plus de 8M€ seront consacrés à cette phase qui s'achèvera en 2022.

La rénovation et l'agrandissement de la salle de Garche se poursuit en 2021 afin d'offrir à ses usagers une salle polyvalente plus fonctionnelle et conforme aux dernières normes d'accessibilité, de performances acoustiques et thermiques. Cet agrandissement permettra en outre de reloger deux associations actuellement implantées sur ce village et celui de Koeking.

• Le soutien à l'offre culturelle

L'offre culturelle se poursuit dans les équipements Ville comme au théâtre municipal, à l'Adagio, au L.E.D. et à Puzzle, qui a ouvert il y a 5 ans et accueille toujours plus de personnes. Suite à la crise sanitaire et au premier confinement vécu en 2020 et 2021, des initiatives comme l'ouverture d'un service de click&collect à Puzzle ont vu le jour.

3. L'impact de la crise sanitaire

Le coût de la COVID-19 s'est élevé à 1,4 million d'euros pour la Ville de Thionville en 2020, à la fois par une augmentation des dépenses (achat de protections, de masques, de virucides et politique de soutien à l'économie) et par une baisse importante des recettes (gratuité des parkings, exonérations des droits de terrasses et d'étalages pour les commerçants du centre-ville, perte de recettes du domaine).

La volonté de la municipalité étant de ne pas impacter la politique d'investissement 2020 de la Ville, ce coût de 1,4M€ est financé par un emprunt « COVID », qui sera remboursé dans les cinq années qui viennent par des économies de fonctionnement réalisées au fur et à mesure du mandat.

En 2021, les recettes subissent également une baisse importante, liée à la fermeture des équipements culturels pendant au minimum un semestre, et par une baisse importante de la fréquentation depuis leur réouverture. En outre, la facturation de la restauration scolaire et du périscolaire sont également en baisse sous l'effet du télétravail déployé en masse pour les frontaliers.

La Ville a renouvelé l'exonération des droits de terrasses en 2021, afin de permettre aux commerçants de rebondir plus rapidement.

Enfin, les recettes de stationnement ne reprennent progressivement que depuis le mois de septembre.

L'ensemble de ces pertes aura pour effet de voir l'épargne nette de la Ville se retrouver en territoire négatif en 2021 de manière conjoncturelle.

4. Un mouvement d'inflexion de l'endettement

L'endettement de la Ville de Thionville a diminué de manière importante au cours du précédent mandat passant de quasi 80 M€ à moins de 65 M€ en 2019. Ce désendettement a permis de dégager de nouvelles marges de manœuvre et de regagner la confiance des prêteurs.

Ce désendettement était rendu indispensable, du fait de la situation financière critique de la Ville.

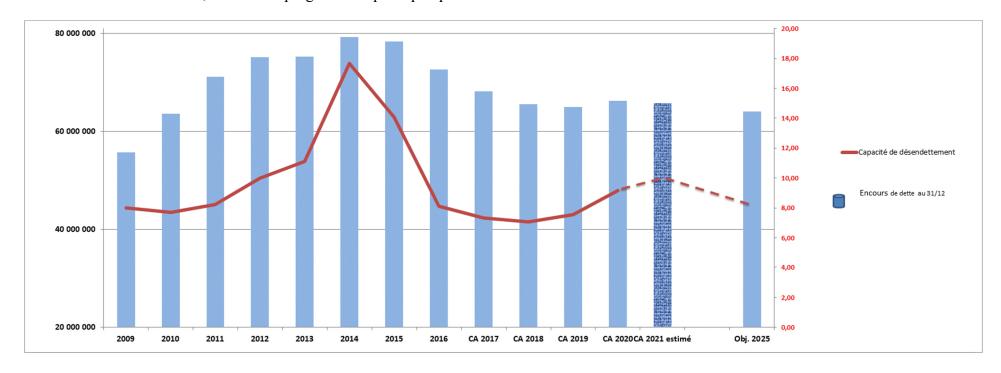
Pour rappel, l'encours de dette par habitant est passé de 1 900,00 € en 2014 à 1 570,00 € en 2019 et la capacité de désendettement de 17 ans à moins de 8 ans.

Evolution de la capacité de désendettement :

2014 - 17,5 ans

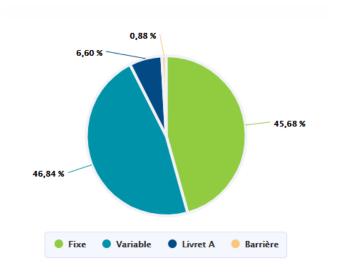
2015 - 14 ans 2019 - 7.8 ans

Fin 2020, l'encours s'est redressé du fait de la mobilisation de l'emprunt COVID à 66,2 M€. Il diminuera à hauteur de 65,8 M€ fin 2021, pour retrouver à la fin du mandat, un encours purgé de l'emprunt pris pour faire face à la crise sanitaire.

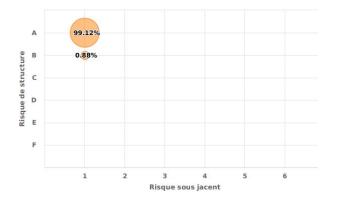


La dette consolidée de la Ville de Thionville est constituée en 2021 de 34 emprunts répartis auprès de 11 établissements prêteurs. Le taux moyen est de 1,21 % environ, soit un taux inférieur aux autres collectivités. Ceci s'explique par la répartition de notre dette à 60 % à taux variable, permettant de bénéficier des taux actuellement très bas, et par les derniers emprunts pris à des taux inférieurs à 1%.

Si la majorité des prêteurs sont des établissements traditionnels, il est à noter que la Ville de Thionville a dans son établissement une banque allemande, la SaarLB.



La dette est en outre très saine, 99,12 % de l'encours étant classé sur la charte « Gissler » en A1 et 0,88 % en B1, zones considérées comme les moins risquées et composées de taux fixes ou variables simples.



B – Les Budget Annexes

Le budget de l'Eau ayant été transféré il ne reste plus que le budget du Centre Funéraire et du lotissement communal « La Petite Lor – Saint-Exupéry »

1. Le budget du Centre Funéraire

Le solde conservé en fonctionnement s'est élevé à 541 538,86 € en 2020. Ce montant est en forte augmentation par rapport à 2019, et poursuit l'évolution des années précédentes. Le solde était particulièrement faible en 2019 avec la mise en provision d'un montant de 415 000,00 € dans l'optique de financement de nouveaux équipements.

Ce solde devrait se maintenir en 2021 au niveau de 2020.

Le nombre de crémations reste constant par rapport à 2020, année ayant vu les recettes augmenter fortement.

Les provisions s'élèvent à 838 600,00 €.

Mises en place depuis 2013, elles permettront de financer des futurs investissements.

En 2021, les travaux réalisés au Centre funéraire concernent essentiellement la finalisation de la construction d'un bâtiment de service et la réfection des fours.

2. Le budget du Lotissement communal « La Petite Lor – Saint-Exupéry »

Les travaux de viabilisation et d'aménagement ont commencé en 2017.

Les premières cessions ont eu lieu en 2019 et se sont finalisées début 2021, permettant de rembourser une bonne partie de l'avance de la Ville. Un premier versement de 500 000,00 € a eu lieu en 2020 et un second du même montant sera effectué en 2021.

III. L'évolution des ressources humaines

A. Effectifs de la Ville de Thionville :

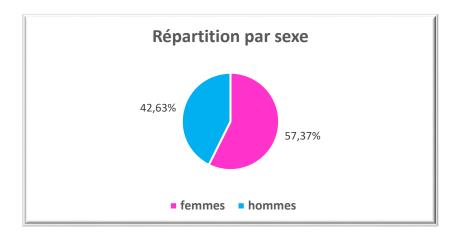
Au 30 octobre 2021, l'effectif de la Ville de Thionville est porté à 635 agents, contre 632 en 2020, sur emplois permanents, répartis comme suit :

- Fonctionnaires (titulaires et stagiaires) : 563 agents, soit 88,66 % de l'effectif ;
- Contractuels occupant un emploi permanent : 72 agents, soit 11,34 %.

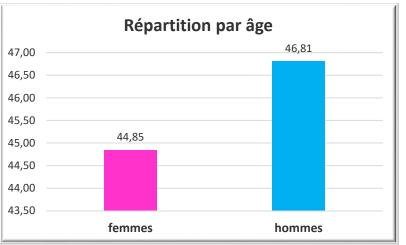
Les salariés de droit privés (apprentis et contrats aidés) et emplois non permanents représentent quant à eux 64 agents. Au titre de la nouvelle mandature, les effectifs sont répartis au sein de six Pôles de compétence, en sus du Cabinet :

POLES	EFFECTIFS 30/10/2021
Direction Général des services (+cabinet)	54
Pôle Culture	111
Pôle Lien social	233
Pôle Prévention, Sécurité, Réglementation	82
Pôle DGST	206
Pôle Direction du territoire	16
	699

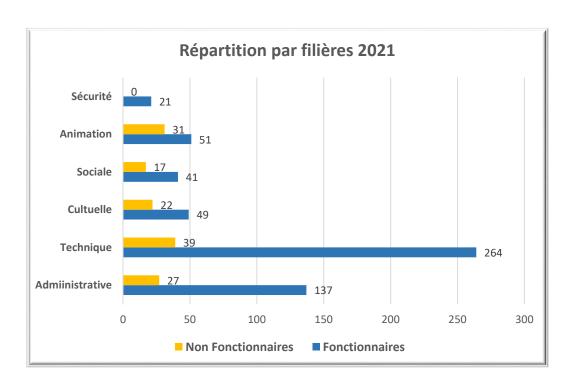
Il convient de noter une très légère variation des effectifs observée au titre de l'année 2021.

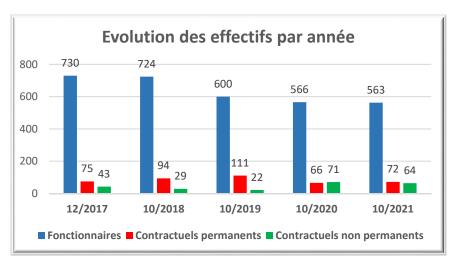


En comparaison à l'année 2020, la part d'hommes (43,70 % en 2020) diminue, tandis que celle des femmes (57,37 % en 2020) connaît un accroissement.

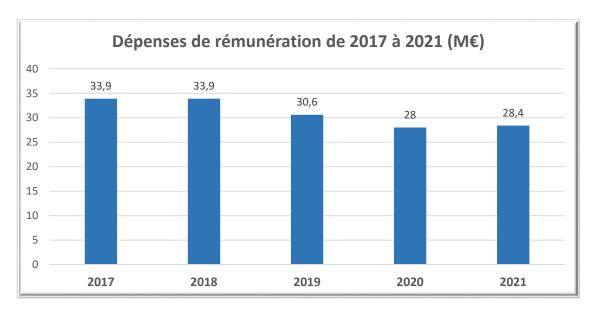


La moyenne d'âge masculine augmente légèrement (46,71 ans en 2020), tandis que celle des femmes diminue (45,83 ans en 2020). Enfin, la Ville de Thionville dispose d'un taux d'encadrement moyen, près de 165 agents relevant des catégories A et B, pour 534 agents de catégorie C. La répartition des effectifs par catégories demeure constante depuis 2017.





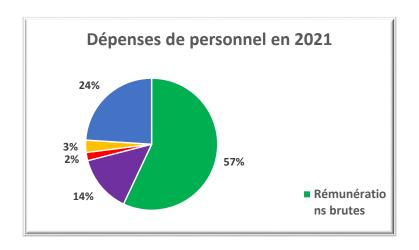
B. Les dépenses de personnel :



La maîtrise des dépenses de rémunération depuis 2014 correspond aux efforts entrepris par la collectivité et se trouve favorisée par les différents transferts de compétences opérés vers la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville ».

En outre, l'année 2021 est caractérisée par 20 départs en retraite, les recrutements correspondants faisant l'objet d'une réflexion constructive (non remplacement systématique de l'ensemble des départs) et engendrant une certaine neutralisation du GVT.

La masse salariale 2021 de la Ville de Thionville a été budgétée à 28,4 millions d'Euros, répartis comme suit :



C. La politique 2020-2026 menée en matière de ressources humaines :

Polyvalence, montée en compétence, mobilité interne et dialogue social : tels sont les maître-mots en matière de politique RH pour le mandat. A ce titre, de nombreux outils de pilotage ou de dialogue ont déjà été mis en place depuis 2015, permettant de contenir la masse salariale tout en offrant des évolutions de missions et de postes aux agents de la collectivité.

Pour ce mandat, d'autres orientations viennent compléter le travail déjà mis en place :

- Mise en place du portail agent ;
- Développement de l'intranet collaboratif;
- Mise en place des groupes de travail pour l'application effective des 1607h;
- Création d'une cellule de reclassement pour les agents ;
- Plan triennal de formation 2022/2025;
- Cycle de formation managérial sur le management transversal;
- Formation de l'ensemble des agents de sauveteurs secouristes du travail ;
- Travail collaboratif sur la gestion et le plan de lutte contre les risques psycho-sociaux ;
- Groupes de travail de tous les services sur la problématique de l'économie d'énergie, et de la consommation des ressources (eau), Elaboration en 2022 du projet d'administration.

IV - Perspectives et réalisations pour l'exercice 2022

A – Le Budget de la Ville

La préparation du budget 2022 s'inscrit dans la perspective des politiques d'investissement à mener pour atteindre le cap « Thionville 2030 ». 7 projets emblématiques viseront ainsi à accompagner la croissance démographique de la ville et à améliorer la qualité de vie des riverains.

Afin de permettre la transformation de la ville de demain et financer ses projets, la Ville de Thionville devra maintenir une trajectoire de ses dépenses de fonctionnement à la baisse tout en maintenant un niveau de recettes de fonctionnement élevé.

Après le redressement des finances de la Ville sur le mandat précédent, la crise sanitaire que l'on connait depuis le mois de mars 2020 a fragilisé les finances en 2020 et 2021.

L'objectif est ainsi de poursuivre en 2022 et les années futures,

Les OBJECTIFS FINANCIERS:

Du point de vue financier, l'équilibre doit s'apprécier selon une double logique :

- Budgétaire, avec une épargne nette devant être positive pour chaque budget, et ce jusqu'à la fin du mandat ;

Pierre angulaire du niveau d'investissement envisagé, l'épargne nette correspond, pour rappel, à l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (épargne brute), après avoir assuré le remboursement du capital des emprunts.

La bonne tenue de l'épargne nette est liée au maintien du différentiel positif entre recettes et dépenses de fonctionnement. C'est par sa maîtrise que pourra être réalisé le programme d'investissement de la Ville.

Cela suppose que les efforts de maintien du niveau des dépenses de fonctionnement se poursuivent pour compenser des recettes de fonctionnement atones et d'investissement moindres.

Pour 2022, l'objectif est de dégager un solde suffisant, afin de rembourser le capital de la dette, notamment la contraction de l'emprunt COVID 2020 et de dégager le maximum d'épargne dans un contexte toujours incertain et ceci afin de financer les besoins d'investissement.

L'évolution de nos principaux postes budgétaires se traduira de la manière suivante :

Les charges de personnel:

59 % des dépenses de fonctionnement sont des charges de personnel depuis 4 ans. C'est par conséquent sur ce poste que l'effort doit être particulièrement maintenu pour 2022 et les exercices suivants. Aussi, un effort particulier devra être mené en 2022 afin de maîtriser ce poste de dépenses.

Chaque départ d'agent en retraite ou en mutation devra être l'occasion d'interroger l'opportunité d'une réorganisation interne de nos services.

Cette situation suppose encore plus un redéploiement des ressources humaines pour compenser les départs dans les secteurs stratégiques, ainsi qu'une montée en compétence de l'ensemble des agents. Le budget alloué à la formation reste à un niveau élevé, permettant d'assurer la polyvalence et la souplesse des agents dans le respect de la qualité du service public local.

L'objectif est ainsi de diminuer la masse salariale de 1 % tous les ans et ainsi de faire l'économie de 15 à 20 ETP par an sur le mandat en cours.

Les premières mutualisations de services entre la C.A.P.F.T. et la Ville ont commencé en 2017. Profitant du départ en retraite ou dans le cadre de mutations des directeurs, les services communs de l'informatique et de la commande publique ont été créés. Ces mutualisations ont été poursuivies en 2018 avec la fusion des polices municipales de Terville et de Thionville et en 2019, avec la création d'un service commun des ressources humaines et d'un service juridique mutualisé entre la C.A.P.F.T., la Ville de Yutz et la Ville de Thionville.

Il est prévu pour les années à venir, une stabilisation des mutualisations de services.

Les charges de gestion courante :

L'effort est poursuivi dans le contexte de crise sanitaire pour conserver un niveau de service équivalent, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Le recrutement en 2021 d'un contrôleur de gestion permet à la ville d'interroger les organisations et les process mais également de s'assurer que nos ressources sont employées efficacement et éventuellement de les optimiser pour pouvoir rendre un meilleur service à la population : investissements informatiques, matériels adaptés ou formations pourront être déployés pour parvenir à cet objectif.

Les subventions seront toujours étudiées au mieux des besoins des associations et une étude des comptes des associations bénéficiant de montants de subventions importants est en cours par le contrôleur de gestion. Il est en outre prévu une diminution globale des subventions versées aux associations afin d'aider globalement la Ville dans son effort de réduction de ses dépenses de fonctionnement.

La subvention au CCAS sera également diminuée de 180 000,00 euros minimum. Cet effort sera permis par le redéploiement des crédits dans la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Sénior.

Les charges financières :

Au vu de la persistance des faibles taux d'intérêts et du désendettement opérés depuis 2015, les charges financières de la Ville devraient rester faibles en 2022. Les taux d'intérêts ont cependant tendance à remonter avec la croissance économique qui revient. Il conviendra ainsi de surveiller ce poste dans les années à venir.

Il est à noter que le désendettement et la faiblesse des taux d'intérêts a permis à la ville de diminuer ce poste de quasi 1M€ depuis 2014, participant au rétablissement des marges de manœuvre du budget de fonctionnement.

O Des recettes de fonctionnement malmenées par la crise sanitaire

La perte de recettes s'est élevée à plus d'1,4M€ d'euros en 2020 (gratuité des parkings, exonération des droits de terrasses et d'étalages pour les commerçants du centre-ville, diminution des recettes provenant des usagers), elle se poursuit en 2021, du fait de la fermeture des équipements culturels en début d'année et de la moindre fréquentation des équipements périscolaires.

Ces recettes devraient rebondir en 2022.

La politique tarifaire ne sera revue qu'à la marge afin de poursuivre le soutien du cœur de Ville et des populations les plus fragiles.

Avec la réforme de la taxe d'habitation, les communes conservent comme seule autonomie fiscale, la taxe foncière. Il n'est pas prévu d'augmenter son taux en 2022.

La baisse des dotations et participations de l'Etat qui a marqué le précédent mandat, se stabilise à un niveau moins important. Pour 2022, le montant des allocations compensatrices entrant dans le champ des variables d'ajustement de l'Etat se stabilise pour l'échelon communal.

Une réforme des indicateurs est prévue. Le gouvernement s'est inspiré des propositions du comité des finances locales en proposant d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal (les droits de mutation à titre onéreux ou encore la taxe locale sur la publicité extérieure...).

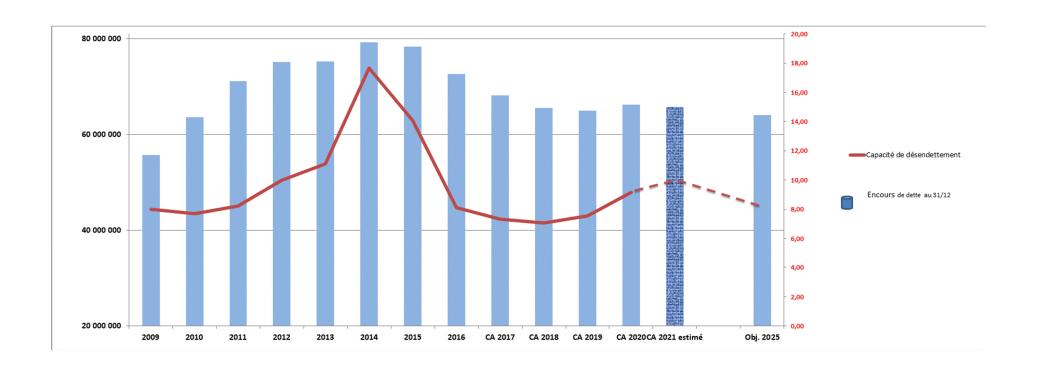
Est également proposé de simplifier le calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités et non en le prenant sur le potentiel de l'agglomération.

Si cette réforme des indicateurs se fait à minima, il conviendra d'en mesurer les effets et les impacts sur le budget de la Ville de Thionville.

- <u>Financière, avec une capacité de désendettement devant rester maîtrisée</u> après la dégradation de l'exercice 2020 et le risque d'évolution défavorable en 2021. Cette capacité de désendettement devra revenir rapidement sous le seuil des 10 ans, dans l'optique de disposer d'une situation financière satisfaisante.

Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, se situe entre 10 et 12 ans. Les collectivités ont en moyenne une capacité de désendettement proche de 6 années pour les Villes de même strate que Thionville.

L'objectif pour Thionville est ainsi de maintenir une capacité de désendettement proche de 7-8 ans à horizon 2026.



Les OBJECTIFS POLITIQUES:

A. Une nouvelle ambition pour la Ville : le projet Thionville 2030

Le budget 2022 s'attachera à mettre en œuvre le programme politique fixé pour la mandature à venir et défini dans le projet « Thionville 2030 ».



Thionville 2030, ce sont 7 grands projets structurants qui vont voir le jour à Thionville et qui s'attacheront à souligner l'attractivité de la ville dans les domaines suivants : démographique, économique, universitaire, sanitaire, sportif, culturel ou encore commercial.

Ces 7 projets doivent répondre aux 5 enjeux fixés pour construire la Ville de demain :

- Adapter la ville à sa nouvelle attractivité ;
- Inscrire la Ville au cœur de la transition écologique et numérique ;
- Offrir des solutions nouvelles de mobilité;
- Poursuivre la redynamisation du centre-ville ;
- Placer la Moselle au cœur de Thionville;

Circulation automobile, mode doux, transport en commun, transformation de friches industrielles, revalorisation des quartiers politiques de la ville sont à l'ordre du jour de ce projet « Thionville 2030 », qui sera présenté à la population par le biais, notamment, de la Maison des projets, cette dernière s'installant dès le début de l'année 2022 en centre-ville afin d'assurer un rôle d'information et de concertation avec la population sur la mise en place des projets et l'appropriation par la population de ce nouvel espace public.

Adapter la ville à sa nouvelle attractivité, offrir des solutions alternatives en matière de mobilité, poursuivre la redynamisation du centre-ville, placer enfin la Moselle au cœur de la ville sont autant d'ambitions affichées qui concentreront une bonne part des investissements de la ville pour les prochaines années, avec deux colonnes vertébrales affichées : la transition écologique et la transition numérique.

1. Côte des Roses Bel-Air

En 2022, sera tout d'abord poursuivi l'aménagement de la place Sainte-Anne et la rénovation du haut du quartier de la Côte des Roses dans le cadre de l'ANRU 2. L'objectif de ce nouveau programme de renouvellement urbain est d'ouvrir le quartier sur lui-même et son environnement en mettant en valeur les espaces publics. Le projet Côte des Roses/Bel Air doit permettre d'améliorer les connexions du quartier avec la ville en ouvrant les impasses, en créant une continuité entre le haut et le bas du quartier. Une promenade urbaine respectueuse de l'écologie et de l'environnement sera créée à terme en plantant de nouveaux arbres, tout en sauvegardant les existants (mail piétonnier).

La création d'un hôtel hospitalier sur le quartier est en outre le reflet de la démarche partenariale mise en place pour la rénovation de ce quartier. Sont ainsi associés aux porteurs de projets, l'ANRU, les bailleurs, le Centre Hospitalier Régional, des partenaires institutionnels, financiers et opérationnels comme la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce projet s'élevant à 40 millions d'euros sur la période 2018-2028 est mis en œuvre en association étroite avec le tissu local, associatif et les habitants.

Le budget primitif 2022 prévoit un budget de 2,3M€ permettant l'engagement des travaux de la ville dans leur phase opérationnelle.

2. Rive Gauche

Dans le cadre des travaux envisagés pour la ZAC Rive Gauche, la ville de Thionville prévoit de transformer ce quartier de friche en un nouveau quartier éco-responsable avec 1 000 logements, quelques commerces et l'accès à des services. Il est en outre prévu de laisser sur site l'implantation du NEST, qui doit faire l'objet d'une reconstruction complète dans une programmation en phase avec l'évolution de son activité, en partenariat avec la Région et l'Etat. A ce titre, la poursuite d'une étude avant concours s'avère nécessaire en 2022, les crédits de travaux faisant d'autre part l'objet d'une AP/CP pour les années suivantes. De la même manière, un accompagnement particulier est également nécessaire pour assurer les problématiques de dépollution sur un quartier qui se veut une reconquête de friches industrielles. A cela s'ajoute la démolition d'EMC2 pour un montant de 110k€ sous maitrise d'ouvrage EPFGE, qui en finance 80%, permettant de disposer de la place nécessaire pour programmer les travaux suivants.

La création de la Maison de la Solidarité est envisagée en 2023 sur la ZAC Rive Gauche et permettra d'accueillir le CCAS et le Lierre.

3. Rive Droite

De même, les premiers travaux et les études nécessaires seront poursuivis pour le démarrage du projet d'urbanisation de la rive Droite pour un total de 500k€ (études et annuités de remboursement à l'EPFGE), permettant de rentrer en phase de création de cette ZAC. Ce projet d'urbanisation vise la restructuration du quartier afin de créer 1 300 logements situés à proximité immédiate de la gare, permettant un accès direct au transport en commun sous toutes ses formes, et aux circuits mode doux. L'accessibilité des flux piétons vers le centre-ville sera facilitée dans ce nouveau quartier grâce à la création de la passerelle et du futur pont du BHNS, qui verra le jour en 2022.

4. SMITU: BHNS

Dans le cadre du démarrage des travaux du Bus à Haut Niveau de service, qui desservira demain tout le territoire et sera en grande partie en site propre afin d'assurer un cadencement régulier sur les zones de circulation les plus tendues dans Thionville, la ville accompagnera le SMITU dans le cadre d'une étude origine destination du Couronné jusqu'à la place du Luxembourg, ainsi que sur le déploiement de solutions provisoires puis définitives de gestion du stationnement en tenant compte des modifications apportées par ce tracé.

5. Saint-Pierre La Milliaire

La première phase de travaux concernant le quartier Saint-Pierre - la Milliaire sera menée par Moselis en 2022, en ce qui concerne notamment la restructuration du parc des tours Saint-Pierre (démolition d'une tour et réhabilitation des autres logements).

6. Zac du couronné

Ce projet, porté par la CAPFT, ne fera pas l'objet d'investissements significatifs de la part de la ville, mais la municipalité s'implique fortement dans l'articulation entre ce projet et le projet Rive Droite, les deux ZAC étant contiguës et concentrant les mêmes problématiques.

7. Action Cœur de ville

En 2022, le plan Action Cœur de Ville se prolonge, après l'ouverture de la passerelle de l'Europe et l'installation du mur végétalisé rue du Vieux collège. Le partenariat avec l'IUT et l'Aguram sur les problématiques d'enquête et de concertation sera renforcé, et le soutien à l'Office du Commerce se pérennise, au vu des très bons résultats de l'année 2021 (en 18 mois, 45 ouvertures de commerces pour 14 fermetures). Les études se poursuivent également concernant la création des îlots de fraîcheur, notamment dans l'îlot rue Brûlée, en lien étroit avec EPFGE. Mais c'est essentiellement le suivi du gymnase municipal et de la salle Jean Burger qui concentrera les crédits Action cœur de ville, avec un

Mais c'est essentiellement le suivi du gymnase municipal et de la salle Jean Burger qui concentrera les crédits Action cœur de ville, avec un investissement 2022 à hauteur de près de 3,5M€.

En parallèle, une réflexion sur l'urbanisme provisoire est menée afin d'adapter le centre-ville à sa nouvelle attractivité, tant en termes de circulation que d'aménagement ponctuel.

B. Transition éco

Ambition phare pour la municipalité dans le cadre de ce mandat, la question de la transition écologique sera au cœur de tous les futurs investissements, tant dans les projets Thionville 2030 que pour l'ensemble des travaux réalisés par la ville. La ville s'appuiera également sur les travaux menés par le Comité de Transition écologique, en place depuis cette année 2021.

Dans un premier temps, une attention particulière est apportée en matière de gestion du patrimoine végétal : hausse importante du budget en matière de travaux sylvicoles, travaux dans les jardins familiaux, mise en place d'une gestion numérique du patrimoine arboré de la ville afin de protéger les arbres remarquables.

En outre, la ville développera en 2022 et durant les 5 années suivantes une modernisation de son arrosage qui se veut désormais intelligent : piloté à distance et de manière automatisée, afin de réduire les consommations d'eau et d'adapter la fréquence au besoin des plantations.

En parallèle des travaux sylvicoles, la municipalité se lance dans la création de micro-forêts urbaines, sur les friches végétales que comportent la ville, afin de mettre en place le plan « un arbre une naissance » en lien avec la nouvelle maternité. Ce sont 35 000 nouveaux arbres qui seront ainsi plantés à Thionville.

Enfin, des crédits d'investissement sont également prévus pour développer le concept de « cour d'école résiliente » et de lutte contre les îlots de chaleur, afin de végétaliser une partie des cours d'école aujourd'hui particulièrement imperméables. Chaque année désormais, une cour d'école se verra transformée pour assurer ce rôle à la fois de régulation de l'eau de pluie par absorption, mais également de sensibilisation des plus jeunes à la place et au respect du végétal.

La question de la mobilité est également au cœur du programme de transition écologique, et 2022 verra se poursuivre le travail concernant la facilitation de l'usage des modes doux : subventions à Mob d'Emploi et à l'achat particulier de vélo électrique, développement du plan vélo ayant vocation à développer les pistes cyclables et à sécuriser davantage l'existant, en lien avec les travaux du BHNS.

Enfin, la ville souhaite s'engager dans une adaptation de ses bâtiments à la problématique de la consommation énergétique d'une part et à celle de la gestion des déchets d'autre part. Le tri sélectif sera généralisé dans tous les équipements municipaux, y compris écoles et gymnases, et la question de l'isolation des bâtiments sera désormais au cœur de la politique d'investissement : ainsi, la première phase de changement des

menuiseries de l'hôtel de ville démarrera en 2022 pour un montant de 780 000,00 €, suite à l'étude menée en 2020 et 2021 et en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France.

C. Transition numérique

Afin d'accompagner au mieux les usages et la transformation de la société, la ville s'appuie sur ce second pilier de la transition numérique pour répondre aux enjeux de la population.

Le portail citoyen, permettant l'accès numérique à tous les services de la ville mais également le suivi des demandes sera déployé au cours de l'année qui vient. De la même manière, les modalités de saisine des différentes instances de démocratie participative (Comité de Transition écologique, Conseil des Sages et cercle des frontaliers) seront développées de manière dématérialisée.

Ce portail sera accessible depuis le site internet de la ville, qui fera l'objet d'une refonte totale dans l'année afin de s'adapter à cette nouvelle offre de service.

Du point de vue de la modernisation de l'administration, des crédits sont également développés afin de faire face aux enjeux en matière de gestion électronique des documents et de l'archivage, de RGPD et de cyber sécurité, qui constitue aujourd'hui un enjeu majeur des institutions au vu du développement des attaques numériques sur les administrations. De la même manière, l'infrastructure informatique de la ville fera l'objet pour les prochaines années d'un renouvellement permettant des gains de maintenance et une adaptation plus poussée en matière de collaboration par le télétravail et la visio-conférence. C'est bien évidemment en investissement également dans son outil de travail que la ville pourra prolonger sa logique d'économie en matière de fonctionnement.

Enfin, la ville compte développer en partenariat avec l'Etat et la C.A.P.F.T. le travail de fond des conseillers numériques, dont la mission est l'appropriation des outils numériques par les habitants les plus éloignés en matière de pratique. Les missions ont à ce jour déjà démarré au Puzzle, et se développeront notamment à l'Espace Saint-Nicolas et à la Bibliothèque de la Côte des Roses.

D. Aménagement de l'espace public

L'année 2022 est marquée par la mise en œuvre d'une enveloppe d'investissement dite récurrente de 6 millions d'euros qui permettra la rénovation de la voirie et des différents bâtiments de la Ville, afin de réaliser des investissements préventifs et de l'isolation des bâtiments, dans l'optique de réduire sa consommation énergétique.

Dans la poursuite de son programme de rénovation des équipements scolaires, la ville prévoit ainsi pour 2022, 500 000,00 € d'investissements au profit des enfants de la ville.

Le programme Ad'Ap, démarré en 2017 se poursuit et sera inscrit dans le budget 2022 pour un montant de 410 k€. Il fait l'objet d'une programmation pluriannuelle et d'une montée en puissance jusqu'en 2025 (3,9 M€ au total). Ce programme visant à rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les bâtiments et les services de la Ville représentera chaque année une part croissante des investissements de la Ville. Afin d'augmenter le confort et le cadre de vie de la population, le budget consacré aux réparations de voirie et à la modernisation de l'éclairage public est maintenue en 2022 à un niveau similaire (près de 1,4M€) permettant une meilleure circulation et une plus grande maîtrise de l'énergie.

Il est également prévu en plus des investissements récurrents l'enfouissement de réseaux secs, notamment à Garche autour du nouveau foyer Nicolas Schmitt.

Financés par les lotisseurs, deux Projets urbains partenariaux sont également prévus, l'un à la Malgrange et le second route d'Escherange à Oeutrange. L'investissement, réalisé par les services de la ville, fait l'objet de remboursements de la part des promoteurs.

Le budget 2022 viendra également abonder le financement auprès de la ville de Terville du Rond Point du PAT, qui fluidifie le trafic et l'accès aux deux villes.

Afin d'assurer la tranquillité du village, une première partie de l'aménagement de la traversée de Volkrange sera également inscrite au budget 2022. Ce travail se veut collaboratif, en intégrant notamment à la réflexion les usagers par le biais de l'association vivre aux trois villages, prolongeant ainsi la logique de démocratie participative entamée dans le cadre de la création des comités consultatifs.

Enfin, la ville concrétisera l'aménagement par un promoteur du site aujourd'hui abandonné de la CRS 36, par le biais d'un rachat à l'EPFGE puis d'une vente au promoteur qui sera retenu par la commission.

Conclusion

Forte de son expérience du mandat précédent en matière de rationalisation des coûts, la ville de Thionville se lance à nouveau dans une maîtrise de ses coûts de fonctionnement post COVID, afin de dégager les marges de manœuvre nécessaires à l'investissement d'aménagement et à la mise à niveau de ses équipements, sans toucher à la fiscalité.

Transformer la ville pour l'adapter à son attractivité nouvelle, au changement climatique par le biais d'une orientation nouvelle en termes de transition écologique, au besoin de ses habitants en matière d'accès numérique, et aux usages sur son domaine public, voilà toute l'ambition de ce budget 2022 qui aura vocation à s'inscrire dans le moyen terme, afin de proposer le visage dynamique et adapté de Thionville 2030.

B – Les Budgets Annexes

a – Le Budget du Centre Funéraire

Les investissements envisagés en 2022 concernent essentiellement le lancement d'études pour la construction d'un nouveau Centre Funéraire et le début envisagé des travaux. La modernisation des équipements se poursuivra également.

c – Le Budget du Lotissement communal « La Petite Lor – Saint-Exupéry »

Les travaux du lotissement s'étant achevés, la vente des terrains a commencé en 2020 et s'est finalisée en 2021. Le remboursement de la deuxième partie de l'avance versée par la Ville à hauteur de 500 000,00 € a eu lieu en 2021. Les travaux de finalisation de la voirie seront réalisés en 2022 permettant ensuite de clôturer le budget du lotissement.